



Republique Démocratique du Congo

TERMES DE REFERENCE

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CABINET CHARGE DE PROPOSER
UN PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE DEPLOIEMENT DES AGENCES
ET ANTENNES PROVINCIALES DE LA CNSSAP**

Code s/c PTBA : 2.3.2.2



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

Dans le cadre de la mise en place du nouveau régime de sécurité sociale en faveur des agents publics de l'Etat, une institution dénommée Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat (CNSSAP) a été créée par le décret n°15/031 du 14 décembre 2015. L'opérationnalisation a été effective à partir de 2017.

A ce jour, les activités de la CNSSAP sont organisées dans deux entités : le siège provisoire qui se situe à l'aile 4, 2^{ème} étage du bâtiment de la Fonction publique, Kinshasa/Gombe et l'Agence provinciale de Kinshasa située au croisement des avenues des huileries et mont des arts dans la commune de la Gombe.

Cependant, la CNSSAP est une caisse nationale qui gère les questions de sécurité sociale de tous les agents publics de l'Etat à Kinshasa comme dans toutes les provinces de la République Démocratique du Congo (RDC). Elle a, à l'heure actuelle, implémenté sa politique de gestion de la relation client dont l'un des piliers fondamentaux est la proximité des services avec le client, soit l'agent public. De ce fait, le besoin de planifier sur les conditions d'extension de ses activités dans les autres provinces de la RDC devient de plus en plus un impératif.

Ainsi, faisant suite aux actions déjà menées pour accélérer le processus de stabilisation et de consolidation du système de sécurité sociale des agents publics de l'Etat, et dans le but d'asseoir les bases d'une gouvernance et d'un pilotage éclairés, la CNSSAP compte procéder, via le Projet de réforme et rajeunissement de l'Administration publique (PRRAP), au recrutement d'un Consultant-Cabinet pour la réalisation d'une étude portant sur les conditions de faisabilité du déploiement géographique des structures de la CNSSAP.

La première partie du rapport devra permettre à la CNSSAP de disposer d'un instrument qui donne les conditions techniques et financières pour la déconcentration des structures de la CNSSAP. La seconde partie du rapport devra proposer un plan de développement et de déconcentration des structures de la CNSSAP sur les dix prochaines années tout en veillant sur la viabilité financière et la pérennité opérationnelle de l'institution. Ce plan de développement devra donc veiller à un déploiement prudent, essentiellement dicté par des besoins avérés de déconcentration et de mise à disposition des services de la CNSSAP aux retraités en sachant qu'une grande partie des activités de paiement est à sous-traité par les banques commerciales. Il devra aussi démontrer et étayer les besoins de localisation dans les provinces tout en ayant un regard sur les moyens financiers pour ne pas rompre l'équilibre financier du régime.

II. TRAVAUX ANTERIEURS REALISES

Dans le cadre de son programme d'activités et budget 2019, la CNSSAP a prévu l'ouverture d'une nouvelle agence provinciale au second semestre 2019. Le choix du site devant accueillir ce bureau régional dépendra essentiellement de la répartition provinciale du nombre d'éligibles à la retraite ainsi que du nombre de cotisants au régime de retraite de la CNSSAP. Le niveau d'urbanisation sera également un critère dans la mesure où celui-ci est déterminant dans les calculs de l'investissement à consentir et des charges de fonctionnement mensuelles à planifier.

III. OBJECTIFS DE LA MISSION ET RESULTATS ATTENDUS

III.1. Objectif général

Doter la CNSSAP d'un instrument de développement et de déconcentration de l'institution sur les 10 prochaines années tout en veillant à la viabilité financière du régime.

III.2. Objectifs spécifiques et tâches du Consultant

- (1) Phase préparatoire de l'étude :
 - Comprendre les TDRs et finaliser la note méthodologique et le chronogramme de l'étude et leur validation ;
 - Identifier et étudier toutes les sources disponibles ;
 - Concevoir et valider les outils (tous les outils doivent être validés par l'équipe de la CNSSAP).
- (2) Phase terrain de l'étude de marché :
 - Collecter les données primaires et secondaires tant qualitatives que quantitatives ;
 - Superviser les activités terrains ;
 - Traiter et analyser les données ;
 - Analyser les conséquences de la déconcentration de l'institution sur la viabilité financière de la CNSSAP sur les 10 prochaines années ;
 - Déterminer le coût prévisionnel pour le lancement d'une agence et de son fonctionnement sur une année ;
 - Etudier et proposer des mécanismes permettant la déconcentration de la CNSSAP tout en veillant à la pérennité financière du régime.
- (3) Produire un plan de développement et de déconcentration de la CNSSAP pour les 10 prochaines années

III.3. Résultats attendus

- (1) Phase préparatoire de l'étude :
 - Les TDRs compris et la note méthodologique et le chronogramme de l'étude et leur validation finalisés ;
 - Toutes les sources disponibles identifiées et étudiées ;
 - Les outils conçus et validés (tous les outils doivent être validés par l'équipe de la CNSSAP).
- (2) Phase terrain de l'étude de marché :
 - Les données primaires et secondaires tant qualitatives que quantitatives collectées ;
 - Les activités terrains supervisées ;
 - Les données traitées et analysées ;
 - Les conséquences de la déconcentration de l'institution sur la viabilité financière de la CNSSAP sur les 10 prochaines années analysées ;
 - Le coût prévisionnel pour le lancement d'une agence et de son fonctionnement sur une année déterminé ;

- Des mécanismes permettant la déconcentration de la CNSSAP tout en veillant à la pérennité financière du régime étudiés et proposés.
- (3) Un plan de développement et de déconcentration de la CNSSAP pour les 10 prochaines années produit.

IV. METHODOLOGIE

Dans le cadre de ses activités et en cas de nécessité, le Consultant-Cabinet pourra effectuer des missions ponctuelles de courte durée à travers le territoire de la RDC selon la méthodologie retenue par lui pour la conduite de l'étude.

V. SUPERVISION DE LA MISSION, LIVRABLES ET RAPPORTS A FOURNIR

Le consultant-cabinet accomplira sa mission sous la supervision technique de la CNSSAP.

Il devra :

- Rendre compte régulièrement de l'avancement de la mission ;
- Travailler en collaboration avec des responsables des secteurs concernés, discuter avec eux des différentes propositions envisagées ;
- S'assurer de l'applicabilité des propositions formulées dans le contexte prescrit ;
- Faciliter l'appropriation de la démarche par les responsables des secteurs et le transfert effectif du savoir-faire nécessaire.

Il a l'obligation de présenter les rapports suivants au cours de la mission :

- **Le rapport initial (R1)** : 10 jours après le démarrage, présentant (i) l'état des lieux, (ii) la méthodologie du travail et (iii) le planning de travail ;
- **Le rapport 2 (R2)** : 30 jours après le début de la mission, donnant les orientations sur les conditions d'extension et de déconcentration de la CNSSAP ;
- **Le rapport 3 (R3)** : 45 jours après le début de la mission, présentant le plan de développement et de déconcentration de la CNSSAP accompagné des prévisions financières sur les 10 prochaines années;
- **Le rapport final (R4)** : 60 jours après le début de la mission, accompagné de tous les livrables produits et amendés pendant la mission avec leurs annexes.

VI. QUALIFICATIONS EXTERNES ET PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant doit être un cabinet-conseil ou un bureau d'études de renommée nationale en études et conseils des établissements publics et ayant une expérience éprouvée dans les études et la réforme des régimes de retraite dans l'administration publique. Il devra disposer, pour la mission, d'une équipe compétente constituée de :

- 1 Expert spécialiste en sécurité sociale et réforme des régimes de retraite ;
- 1 Expert spécialiste en finances du marché et finances de l'entreprise ;

- 1 Expert juriste, spécialiste en droit économique, droit financier et droit du travail ;
- 1 Expert ingénieur génie civil ou architecte, spécialiste planification et suivi des travaux de construction.

Expert Spécialiste en sécurité sociale et réforme des régimes de retraite, Chef de mission

- Avoir un diplôme supérieur en économie ou administration publique (DEA, DESS, Doctorat) ou équivalent ;
- Avoir au minimum 7 années d'expérience professionnelle pertinente dans le métier d'actuaire ou dans le domaine des études et de réforme des régimes de retraite, expérience acquise dans le cadre d'un cabinet-conseil ou d'un bureau d'études ;
- Etre informé sur l'évolution de l'administration et de la fonction publique congolaises ;
- Justifier d'une expérience de conduite des missions d'études et de réformes des régimes de retraite dans l'administration publique ;
- Prouver d'une bonne capacité d'analyse et de synthèse, de compréhension et d'écoute ;
- Etre capable de conduire une mission d'étude dans un environnement congolais en mutation ;
- Avoir la maîtrise des logiciels informatiques de base (Word, Excel, Powerpoint, Access, SPSS, etc.).

Expert Spécialiste en Finances du marché et Finances de l'Entreprise

- Avoir un diplôme supérieur en gestion ou économie appliquée (Licence, Master) ou équivalent ;
- Avoir au minimum 7 années d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine financier ou d'étude de marché en faveur des institutions financières ;
- Connaissance en finances du marché et finances de l'entreprise ;
- Connaissance en Gestion financière à court et long termes ;
- Connaissance en analyse financière ;
- Connaissance de la Gestion ALM ;
- Maîtrise de la gestion financière dans un environnement OHADA ;
- Justifier d'une expérience dans le domaine d'études et de conseils en faveur des institutions financières ;
- Avoir une bonne connaissance de l'évolution de l'administration publique et de la fonction publique congolaises ;
- Avoir une bonne connaissance du référentiel CIPRES ;
- Avoir une bonne capacité de rédaction et de communication en français (écrit et oral) ;
- Etre capable de travailler dans un environnement congolais en mutation ;
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels informatiques de base (Word, Excel, Powerpoint, Access, SPSS, etc.).

Expert-juriste spécialiste droit économique, droit financier et droit du travail

- Etre titulaire d'un diplôme du niveau de licence au moins en droit économique ou droit des affaires ou équivalent ;
- Prouver d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine d'études et de conseils des établissements publics dans la préparation des lois et des textes réglementaires ;
- Avoir une bonne connaissance de l'évolution de la politique monétaire et de placement en République Démocratique du Congo ;
- Avoir une bonne connaissance de l'arsenal juridique en RDC sur les politiques d'investissement et de placement ;
- Avoir une bonne connaissance de l'évolution de l'administration publique et de la fonction publique congolaise ;
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement de l'administration publique congolaise ;
- Avoir une bonne capacité de rédaction et de communication en français (écrit et oral) ;
- Etre capable de travailler dans un environnement congolais en mutation ;
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels informatiques de base (Word, Excel, Powerpoint, Access, etc.).

Expert ingénieur génie civil ou architecte, spécialiste planification et suivi des travaux de construction

- Etre titulaire d'un diplôme du niveau de licence au moins en architecture ou en bâtiment ;
- Prouver d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine d'études, de conseils et de suivi des travaux de construction ;
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement de l'administration publique congolaise ;
- Avoir une bonne capacité de rédaction et de communication en français (écrit et oral) ;
- Etre capable de travailler dans un environnement congolais en mutation ;
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels informatiques de base (Word, Excel, Powerpoint, Visio ou autres logiciels d'architecture, etc.).

VII. LIEU, DUREE DE LA MISSION ET BUDGET

La mission se déroule à Kinshasa avec possibilité d'effectuer des voyages de courte durée dans le territoire de la RDC.

La durée de mission est de deux (02) mois.

Le budget global de la mission est de 70.000 USD et est pris en charge par le PRRAP.

VIII. INTRANTS FOURNIS PAR LA CNSSAP

La CNSSAP, avec l'appui financier du PRRAP, mettra à la disposition des consultants, un espace de travail ainsi que tous les documents pouvant servir durant le déroulement de la mission.

IX. METHODE DE SELECTION

La méthode de sélection des consultants est celle prévue dans les Directives de la Banque mondiale : Sélection et emploi des consultants.

Les termes de référence sont soumis à l'approbation de l'IDA.

Fait à Kinshasa, le 26 novembre 2018

TOMBOLA MUKE
Chargé de mission CNSSAP